Image not found or type unknown

# suite d une garde à vue

Par **topbody**, le **22/08/2019** à **11:03**

bonjour

mon fils de 22ans travaillait dans un collège, des élèves l ont accusé de leur montrer des films pornographiques sur son téléphone pendant les heures de permanence. les parents ont portés plaintes. d autres ce sont rectratés. mon fils a été mis en garde à vue pendant 6h le temps de vérifier les dires sur le téléphone. ont lui a également pris lors d une perquisition son ordinateur. une fois les vérifications du téléphone il a été libéré car rien ne l inculpait. aucunes preuves des dires des jeunes. depuis 6 mois nous attendons pour récupérer ses affaires surtout qu il a besoin de son ordonnateur pour ses études. nous sommes désemparés comment faire pour savoir où l enquête en est et comment faire pour récupérer les biens. sachant qu on ne lui a même pas dit si il y avait une suite , il est ressorti libre sans contrainte!

devons nous faire appel à un avocat

Par **Visiteur**, le **22/08/2019** à **11:11**

Bonjour
Il est bon de se faire assister par un avocat, effectivement.
Pour le matériel, ceci est certainement du ressort du procureur.

Par **topbody**, le **22/08/2019** à **11:19**

merci
nous allons faire cela et on m a dit de remplir un formulaire cerfa pour une demande de restitution du matériel. mais peut on le faire même si on a aucun retour des gendarmes ou du procureur?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés